



HAL
open science

Entre l'héritage et l'excellence, quelles définitions pour les aristocraties antiques ?

Jean-Michel David

► **To cite this version:**

Jean-Michel David. Entre l'héritage et l'excellence, quelles définitions pour les aristocraties antiques ?. Aristocratie antique, Modèles et exemplarité sociale, Nov 2005, Dijon, France. pp.221-230. hal-01091795v1

HAL Id: hal-01091795

<https://hal.science/hal-01091795v1>

Submitted on 8 Dec 2014 (v1), last revised 15 Jun 2015 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENTRE L'HÉRITAGE ET L'EXCELLENCE, QUELLES DÉFINITIONS POUR LES ARISTOCRATIES ANTIQUES ?

Il est vrai que trop souvent les historiens emploient des termes génériques sans même tenter de les définir ou plus étrangement parfois sans se préoccuper de savoir s'ils conviennent à leur objet. Cette irréflexion est encore plus coupable quand elle concerne l'analyse des groupes sociaux qui est au cœur de la pratique historique. On doit donc être reconnaissant aux initiateurs de cette rencontre de Dijon d'avoir affronté la notion d'aristocratie qui est quelquefois utilisée pour définir les couches gouvernantes des sociétés antiques. Elle pose problème en effet. Elle est ambiguë, car elle pourrait désigner un régime politique aussi bien qu'une catégorie sociale. Elle est peut-être anachronique, car elle renvoie aussi à la société européenne du XVIII^e siècle et, malgré les apparences, ne correspond pas au vocabulaire antique. Et puis, mais cette remarque vaut aussi pour toutes les notions, elle ne prend sens que dans une historiographie francophone. Son emploi est donc si incertain que bien des auteurs, plus par prudence que parce qu'ils s'appuient sur une réflexion explicite, préfèrent employer les termes plus neutres d'élites ou de notables.

Les communications qui précèdent permettent de combler heureusement cette lacune. Certaines d'entre elles rappellent des définitions : l'aristocratie serait, selon l'acception courante, fondée sur le pouvoir, la naissance et la richesse (A. Duplouy) ou en proposent d'autres : elle constituerait « un groupe social restreint mais non fermé qui légitime sa supériorité par la possession de vertus exemplaires » (H. L. Fernoux). La distance qui sépare ces deux formulations permet de mesurer l'apport de cette rencontre. On passe en effet d'une conception statique qui s'organise autour d'attributs qui définissent le groupe par sa position dans la hiérarchie et ses instruments de domination

sociale, à une vision dynamique qui envisage ses pratiques et son mode de relation avec le reste de la société. Ces contributions permettent non pas de le circonscrire sous une définition sommaire mais d'en inscrire l'analyse dans une problématique.

L'effort qui a été fait de cerner le concept d'aristocratie en l'appliquant à différents ensembles sociaux, a ainsi permis de faire apparaître les caractéristiques dont il rend compte et les limites qui s'imposent à son emploi. Il s'agit principalement de la position de supériorité dans la société, de la nécessité de faire preuve de vertu et de qualités morales et de se distinguer ainsi du reste de la population, de la reconnaissance qu'en retour, ces personnages considèrent être en position de recevoir et surtout de la possibilité ou non de créer les conditions d'une transmission de la prééminence à ses descendants.

La supériorité sociale était évidemment le premier critère déterminant. Elle prenait plusieurs aspects.

La richesse était le plus évident. Elle tenait le plus souvent à la propriété foncière, mais elle pouvait provenir aussi d'activités commerciales de haut niveau (Ph. Hamon). Elle était en tout cas absolument nécessaire ne serait-ce que parce qu'elle permettait les conduites de redistribution et d'évergétisme (A. Duplouy) qui étaient indispensables à la définition de l'aristocrate comme citoyen au service de la cité. Elle valait ainsi moins par elle-même que par le comportement qu'elle autorisait (Chr. Stein) et n'était qu'un des traits obligatoires dans l'ensemble des paradigmes. Il pouvait même arriver que, comme dans le cas de Cimon (A. Duplouy), elle fût provisoirement absente. Elle était alors compensée par la capacité qu'avait le personnage concerné d'emprunter ou de faire appel à une riche alliance.

C'est donc moins le concept de richesse qu'il conviendrait d'employer que celui de crédit. Les contemporains des membres de ce groupe reconnu anticipaient en effet le retour de fortune qui ne pouvait manquer de se produire lorsqu'ils retrouveraient la position qu'ils étaient supposés tenir. D'autres exemples comme ceux des milieux sénatoriaux romains de la République ou de la noblesse européenne moderne sont là pour montrer que l'endettement était un phénomène consubstantiel à un certain usage de la richesse qui valait moins par elle-même que par les conduites d'ostentation ou de redistribution qui s'imposaient à ces personnages. Un individu ou même une famille pouvait donc provisoirement s'en passer. Etant entendu qu'un appauvrissement durable sur plusieurs générations asséchait le crédit et conduisait à la perte du rang.

L'autre forme éclatante de supériorité était celle qui se tirait de l'exercice du pouvoir. Elle pouvait apparaître de plusieurs façons. Un rapport particulier avec les dieux pouvait en constituer le témoignage, comme le montrent peut-être le

cas des princesses hallstattiennes (Br. Chaume) et assurément celui de la détention des auspices à Rome sous la République ou celui de la gestion des prêtrises en Asie mineure. Le plus souvent cependant, c'était la détention du pouvoir politique qui la définissait avec le plus de netteté. Les chefferies hallstattiennes s'imposaient sur un territoire important et le contrôlaient (Br. Chaume). Dans les cités antiques, c'était la gestion des magistratures qui la déterminait le plus clairement. L'exercice du pouvoir politique correspondait en effet à trois caractéristiques de cette catégorie que nous retenons sous le terme d'aristocratie : il témoignait d'une position de prééminence dans la société, il assurait un leadership et surtout il ne pouvait s'exercer sans que les autres citoyens reconnussent à ces individus une capacité, réelle et symbolique, à les gouverner.

Cette compétence à diriger les autres qui leur était attribuée constituait une autre de leurs caractéristiques. Ils étaient ceux qui étaient capables ou qui savaient prendre les bonnes décisions et donc qui étaient susceptibles de diriger correctement la cité. Sans doute cela tenait-il à une réelle expérience personnelle et familiale, renforcée par l'exercice des magistratures. C'était là en tout cas que se situait la frontière la plus décisive du groupe. D'autres qu'eux disposaient de fortunes importantes. D'autres qu'eux dans les cités démocratiques pouvaient intervenir dans les débats où se discutaient les décisions à prendre. Mais partout, ils étaient ceux qui disposaient par leur compétence de la légitimité la plus affirmée et la plus reconnue à gouverner le peuple.

Elle n'était pas faite que de capacités intellectuelles et de savoir faire. La plupart des contributions insistent sur les autres qualités intrinsèques qui, réunies, définissaient un modèle de vertu. À Rome, sous la République, elles étaient énoncées dans les *laudationes* qui, au moment des funérailles, célébraient les défunts et, un peu partout, rappelées par les inscriptions qui décoraient les tombes : la sagesse ou la *σωφροσύνη*, l'art de la parole, la justice, la capacité à commander et le courage militaire (H. L. Fernoux, M. Humm). Ce dernier était particulièrement apprécié. Il fut le critère déterminant de la *lectio* exceptionnelle qui, en 216, permit la reconstitution du sénat de Rome après la saignée de Cannes (Chr. Stein). C'était avec la gestion des magistratures que ces qualités personnelles étaient mises en relation (Ph. Hamon, M. Humm) : la vertu valait compétence à gouverner la cité et se révélait dans le gouvernement. Les femmes non plus n'étaient pas dispensées de cette obligation. Simplement, le modèle de vertu auquel elles devaient se conformer n'était pas le même que celui qui s'imposait aux hommes. Le courage militaire n'y avait pas sa place et il ne pouvait trouver à s'exprimer dans l'exercice des magistratures. Toutefois la distance entre les deux n'était pas très importante. Ils s'alimentaient à la même source et renvoyaient l'un et l'autre à la supériorité morale du groupe (Chr. Badel).

Bien entendu, la question qui se pose est celle de la frontière qui les distinguait des autres citoyens. Quelle était la nature de l'écart ? Quelle en était l'ampleur ? On pourrait certes parler de domination pour répondre à la

première question (Chr. Stein). Mais elle n'était pas contrainte. Elle était consentie et acceptée et répondait sans doute à un véritable ascendant que ces individus exerçaient sur leurs concitoyens. La distance qui séparait ce groupe dominant des autres, est plus difficile à apprécier. Comme on le verra, l'accessibilité, au moins de principe, était une des conditions de la légitimité. L'écart ne pouvait donc pas être trop grand et devait demeurer surmontable. La frontière était perméable et ne faisait pas l'objet d'une définition juridique qui l'aurait rendue infranchissable (Ph. Hamon). Même le cens de la Rome républicaine qui donnait une définition publique et officielle à la stratification sociale ne pouvait fonctionner que comme la reconnaissance par un magistrat d'une hiérarchie des mérites individuels (Chr. Stein). On ne peut donc pas parler de monopole ou de privilège.

Comment s'établissait alors cette différence qui faisait que cette supériorité était tout à la fois accessible et réservée à un petit nombre ? Elle était en fait soumise à une constante réélaboration par les aristocrates eux-mêmes qui trouvaient leur définition dans cette distance qu'ils imposaient aux autres. Leur position de supériorité était instable (A. Duploux) et ils devaient, pour être eux-mêmes, constamment se dégager des rangs des simples citoyens (Ph. Hamon). En d'autres termes, c'était par des stratégies de distinction que les aristocraties se construisaient.

Elles portaient sur toutes les formes de la supériorité sociale. Le matériel qui a été découvert dans les tombes celtes et qui participait à la définition du défunt se caractérisait par son prix, mais peut-être plus nettement encore par sa rareté et son origine lointaine : le vase de Vix en est un bon exemple. Il comprenait aussi des insignes de statut, chars et torques notamment que les auteurs modernes désignent souvent sous le terme « d'objets de prestige » (Br. Chaume, M. Schönfelder). La notion est vague mais commode, car elle permet de souligner que la richesse était en quelque sorte moins importante que la possession de ces objets qui, parce qu'elle était réservée à un nombre réduit d'individus, distinguait le défunt des autres humains.

La nouveauté et l'originalité aussi participaient à la rareté et, comme telles, contribuaient à la définition de la supériorité. Cela signifie que pour les individus qui appartenaient à des sociétés culturellement dominées par les valeurs helléniques contemporaines, comme l'étaient les Celtes ou les Romains des IV^e et III^e siècles (M. Humm), l'ouverture sur le reste du monde méditerranéen était un des traits nécessaires à la distinction.

La remarque qui porte sur ces objets doit également être étendue à toutes les pratiques auxquelles ils étaient liés : la consommation du vin et les banquets notamment ; et d'une façon générale à tous les comportements qui soulignaient les qualités de ceux qui les adoptaient. Les objets n'étaient que la trace du mode de vie qui qualifiait ceux qui s'y adonnaient. Car c'était par ses conduites que l'aristocratie fondamentalement se définissait.

Bien entendu, la possession d'objets ou l'adoption de conduites rares et de prestige n'aurait rien valu, si elles n'avaient pas été accompagnées de pratiques d'ostentation qui permettaient de les imposer aux yeux des autres citoyens et de leur donner leur prix. C'était vrai des pratiques funéraires. Les funérailles des membres de la noblesse romaine républicaine étaient l'objet de processions qui faisaient ressurgir du passé les figures des ancêtres de la famille (Chr. Badel, M. Humm). Et l'on peut supposer que les enterrements des princes celtes étaient aussi l'occasion d'une présentation spectaculaire du mobilier qui les accompagnait dans la mort. Les monuments funéraires eux-mêmes étaient d'une taille et d'une importance telles qu'ils inscrivaient durablement dans le paysage la place que leurs possesseurs occupaient dans la hiérarchie sociale. Et cette nécessité du spectacle s'imposait à toutes les pratiques, car d'une façon générale, les membres de l'aristocratie se trouvaient constamment en posture de représentation (H. L. Fernoux).

Un des modes les plus évidents de cette ostentation de la supériorité était encore le discours que ces personnages tenaient sur eux-mêmes. Les termes par lesquels ils étaient désignés étaient ceux de la qualité et du premier rang : *boni viri*, *πρώτοι* ou *ἄριστοι*. Ils ne définissaient pas une catégorie, mais énonçaient un jugement de valeur qui, comme tel, les distinguait des autres. Ils n'exprimaient aucun autre souci de définition du groupe que celui de l'aspiration à la supériorité et à l'occupation du premier rang. Les autres modes de publicité répondaient au même besoin et notamment tous les éloges et inscriptions, qu'ils aient été funéraires (M. Humm) ou non (H. L. Fernoux). Jusqu'aux aspects les plus courants de la vie quotidienne, comme le montre la correspondance de Pline le jeune qui permettait à son auteur de se poser en modèle non seulement dans la façon dont il répondait à ses devoirs de sénateur mais aussi dans les conduites les plus habituelles d'un temps de loisir qui se voulait exemplaire (Th. Späth).

Le processus de définition de l'aristocratie empruntait donc la voie de la recherche de la supériorité par celle de l'excellence dans les vertus personnelles et civiques. Une telle ambition n'avait évidemment de sens que si ceux qui cherchaient à en tirer bénéfice pouvaient faire la publicité de leurs actes et de leurs comportements. Ils avaient ainsi tendance à leur donner une dimension exemplaire et à se poser eux-mêmes en modèles (Chr. Stein). Dès lors qu'ils s'étaient assurés de cette position d'excellence, ils bénéficiaient d'une supériorité et d'un ascendant durables sur les autres citoyens. À condition cependant que ceux-ci la reconnussent.

Les comportements aristocratiques ne prenaient en effet un caractère exemplaire qu'autant qu'ils correspondaient à l'attente des autres citoyens. Le modèle auquel ces personnages se conformaient devait nécessairement être socialement partagé. Il n'avait d'efficacité que si les vertus qui étaient exaltées s'exerçaient au profit de la communauté et avaient pour effet de la conforter.

C'était vrai du courage et des vertus militaires qui s'exprimaient au combat contre les ennemis de la cité. Ce l'était aussi des qualités civiles qui qualifiaient pour les magistratures et permettaient de déterminer une politique juste et d'en faire bénéficier le groupe. La richesse elle-même n'était légitime que parce qu'elle était mise au service de la communauté. L'évergétisme qui caractérisait pleinement le dévouement à la cité devenait ainsi un des comportements les plus reconnus.

Comme l'excellence ne se définissait vraiment que par la reconnaissance de l'opinion, les aristocrates étaient constamment soumis à la nécessité d'en faire la preuve. Ils devaient en permanence rappeler et renouveler leurs exploits afin que leurs qualités fussent toujours vives dans l'esprit de leurs concitoyens. Cela conduisait d'abord à la surenchère vis-à-vis de soi-même ou de sa famille : les vertus du présent devaient surpasser celles du passé et la gloire des descendants devait au moins égaler celle des ancêtres, sauf à laisser croire que nos héros étaient sur le déclin. Mais cela conduisait surtout à la compétition avec les autres individus et les autres familles qui se trouvaient dans la même position. La concurrence pour la reconnaissance et la gestion du gouvernement, la recherche des magistratures et l'engagement au service de la cité définissaient une situation d'agôn qui était une des définitions essentielles de l'aristocratie (A. Duplouy, Ph. Hamon).

La compétition qui s'installait ainsi produisait deux effets. Elle imposait d'une part à ceux qui s'y livraient de voir leurs efforts reconnus par un classement et la mise en place d'une hiérarchie. Certaines fonctions, magistratures ou prêtrises prenaient de l'importance et finissaient par être plus convoitées que d'autres. Par ailleurs, elle aboutissait aussi à ce que la tension qu'elle engendrait était telle que des dispositions législatives venaient souvent la réguler. On peut penser aux règles du *cursus honorum* à Rome ou aux lois somptuaires qui limitaient l'ostentation des richesses. Mais la pression était tellement forte que ces législations étaient souvent contestées et détournées (Ph. Hamon).

Cette concurrence pour la reconnaissance de l'opinion publique conduisait à un curieux paradoxe. Il fallait être le meilleur certes, mais le meilleur dans une adéquation aux règles de comportement convenues qui faisaient le citoyen idéal. C'était dans le conformisme qu'il fallait exceller (Th. Späth). Les surenchères ne pouvant s'inscrire que sur le terrain des vertus admises, les compétiteurs étaient amenés à en repousser les limites (M. Humm), en les redéfinissant, en leur trouvant des applications nouvelles ou en s'efforçant de définir les transgressions comme autant de retours à la tradition.

Puisque la supériorité dans la vertu ne pouvait se réaliser que dans l'estime publique, toutes les manifestations de cette reconnaissance prenaient une importance décisive. Ainsi les élections qui donnaient accès aux magistratures, les classements qui hiérarchisaient la cité dans la composition du public au théâtre ou aux jeux, et qui, à Rome, permettaient la constitution des ordres et surtout conduisaient au recrutement du Sénat (M. Humm, Chr. Stein), étaient-ils

l'instrument réel de la définition de l'aristocratie puisque, au sens propre, ils l'établissaient dans la cité en lui donnant son assise sociale, sa visibilité et sa légitimité.

Reste la question la plus importante, celle des limites du groupe et de son accessibilité. La frontière entre les aristocrates et les autres était poreuse (Ph. Hamon, H.-L. Fernoux). Ses fondements étaient la richesse et la vertu civique. Même si c'était moins la possession de la première que son usage qui importait, il n'était pas impossible de se constituer un patrimoine important et de l'employer à bon escient. La seconde l'était encore davantage pourvu que les ceux qui prétendaient à y entrer eussent l'occasion de se distinguer. Les aristocraties n'étaient pas des castes fermées et les nouveaux venus pouvaient se faire une place. Parfois, à Rome notamment, ils recevaient un nom (*homines novi*) qui tout à la fois reconnaissait leur promotion et les stigmatisait. Le phénomène d'ascension sociale était large cependant (Ph. Hamon), s'étendait aux femmes (Br. Chaume) et relevait de stratégies familiales.

L'accessibilité à l'aristocratie était en effet une des conditions de sa légitimité. Comme ses membres tiraient leur qualité de leur vertu et entendaient se fonder en exemples, ils ne pouvaient pas dénier aux autres le droit de les imiter et même de les surpasser. Mais ils ne pouvaient pas non plus accepter cette perspective facilement. La compétition qui affectait entre eux ceux qui avaient déjà réussi à atteindre cette position reconnue, s'étendait à ceux qui étaient susceptibles d'y prétendre et de bousculer la hiérarchie.

Il y avait deux réponses. La première résidait dans cette dynamique souterraine qui aboutissait à creuser l'écart entre ceux qui occupaient une position de suprématie et les autres (Ph. Hamon). D'une façon générale, ceux qui bénéficiaient déjà d'une légitimité et qui, parce qu'elles seraient plus facilement admises, pouvaient introduire des innovations dans la définition de l'excellence, cherchaient à allonger la distance entre eux et les autres qui avaient encore à se faire reconnaître, qui étaient le plus souvent contraints à l'imitation ou qui coulaient leur personnalité dans l'apparence d'un retour à l'authenticité des anciennes vertus. Il est vrai aussi que ces situations étaient tout à fait variables et que, selon le contexte historique, les sociétés antiques connaissaient des phases d'ouverture favorables à la promotion et des phases de fermeture qui la rendaient plus difficile (H.-L. Fernoux, Chr. Stein). Les exigences variaient donc selon les circonstances.

L'autre réponse tenait à ce que les familles dont les membres avaient atteint le statut d'aristocrates, mettaient en place des stratégies de reproduction qui permettaient de garder les qualités nécessaires dans l'héritage de la lignée (H.-L. Fernoux). Parfois, une reconnaissance officielle le permettait : à Rome, sous l'Empire, par exemple, l'appartenance à l'ordre sénatorial était devenu héréditaire. Dans les cités grecques en revanche, ce n'était généralement pas la

règle (Ph. Hamon). Dans tous les cas cependant, il fallait trouver le moyen de transmettre aux enfants les instruments de la supériorité qui permettaient aux maisons de conserver leur place.

Certains ne posaient pas de problème. La fortune notamment s'héritait sans difficulté et, à condition de ne pas la disperser et, mieux, de l'amplifier, servait aux générations suivantes. D'autres en revanche, le prestige et la reconnaissance publique, tenaient aux qualités et aux capacités de dévouement à la cité dont les acteurs devaient faire preuve. Il fallait donc que ces vertus qui n'étaient que personnelles devinssent familiales. C'était donc au cœur de la famille que se construisaient les stratégies de reproduction qui permettaient de maintenir le rang.

Les alliances entre maisons étaient l'un des instruments les plus nécessaires. Elles permettaient à la fois la concentration des fortunes et celle du souvenir des ancêtres. Les descendants de deux ou de plusieurs lignées rassemblaient sur leur personne le prestige des exploits accomplis de tous les côtés et cumulaient les traits de prestige qui en découlaient. L'opinion y était attentive et la généalogie d'un individu influait fortement sur l'évaluation qui était faite de la position qu'il méritait (A. Duploux). Symboliquement et réellement, dans l'image qu'elles donnaient et dans les ressources qu'elles transmettaient, les alliances familiales jouaient un rôle décisif dans la transmission des instruments de la reconnaissance.

Dans ce contexte, les femmes occupaient une position déterminante. Les grandes tombes celtiques qui accueillait les restes de certaines d'entre elles en témoignent. Les données manquent pour identifier la place qu'elles occupaient dans la société mais le caractère monumental de ces tombeaux et la richesse du mobilier qu'ils contenaient ne laisse aucun doute sur la position centrale qui était la leur dans les pratiques de commémoration et de célébration des lignages (Br. Chaume).

On identifie bien aussi le rôle qu'elles jouaient dans les sociétés plus récentes, à Rome, sous l'Empire, en particulier. Même si elles-mêmes n'accédaient pas aux magistratures et aux responsabilités dans la cité, elles transmettaient la noblesse. Elles étaient porteuses du nom et témoignaient des qualités de courage et de fidélité qui étaient le versant féminin des vertus civiques. Définies elles-mêmes comme des exemples, elles se posaient en garantes de l'excellence de la famille à la fois par le modèle qu'elles constituaient (Chr. Badel) et par le rôle qu'elles étaient supposées jouer dans l'éducation des enfants.

D'une façon générale enfin, la nécessité de la reproduction de la position sociale des aristocrates imposait que les descendants fussent l'objet de tous les investissements familiaux : la fortune évidemment leur était transmise, mais aussi, et tant que c'était possible, la popularité. Les pères associaient les fils aux évergésies qu'ils pratiquaient afin qu'ils leur fussent liés dans la reconnaissance populaire et pussent disposer d'un fonds de popularité dès les débuts de leur carrière (H.-L. Fernoux, Ph. Hamon).

Tout cela aboutissait à ce que les familles détenaient par elles-mêmes un certain capital symbolique qui qualifiait leurs membres. Elles bénéficiaient d'une histoire propre à l'intérieur de l'histoire collective. Les actes que leurs membres avaient accomplis entraient en résonance avec les épisodes dont la cité gardait la mémoire. Ils y étaient inclus et ne s'en distinguaient que par les traits singuliers qui les définissaient. Ainsi chaque famille bénéficiait-elle d'une tradition tout à la fois produite par l'action passée de ses membres et garante de son dévouement futur (H.-L. Fernoux). Elle s'imposait à ses membres qui, en s'y conformant, conservaient le double bénéfice d'une identité particulière au sein de l'identité commune et d'une appartenance infrangible à une communauté qu'ils avaient contribué à faire vivre. Aussi cherchaient-ils à maintenir ces particularismes qui faisaient qu'à Rome, sous la République, chaque famille tenait à conserver ses caractéristiques propres (M. Humm).

Il reste que, comme on l'a déjà noté, l'appartenance à l'aristocratie ne pouvait être que le produit d'une reconnaissance par l'opinion publique. Cette règle qui s'imposait aux individus, s'imposait aussi aux familles. Leurs stratégies de reproduction étaient donc tournées vers l'opinion. Elles prenaient diverses formes. À Rome, les plus spectaculaires étaient celles de la publicité donnée aux généalogies et aux exploits accomplis par leurs membres par l'exposition des *imagines* et des *stemma* dans l'*atrium*, partie publique de la maison, et, lors des funérailles, par la procession des figurants portant ces mêmes *imagines* et la *laudatio funebris* commémorant les exploits du défunt et de ses ancêtres (Chr. Badel, M. Humm). Ailleurs, de telles manifestations n'étaient pas attestées. Mais partout, les jeux et les fêtes, les constructions offertes par les individus à l'occasion de la gestion de leurs magistratures, de leurs victoires militaires ou de leurs évergésies avaient pour effet de conserver vive la mémoire de leurs exploits et d'inscrire leur gloire dans le paysage civique pour le bénéfice de toute leur famille (H.-L. Fernoux). Ce processus conduisait ainsi à une véritable privatisation de l'espace public (Ph. Hamon) qui, à Rome, atteignit son apogée, pour ce qui était des monuments, par la confiscation symbolique du Forum au bénéfice de la seule *domus Augusta*.

On comprend mieux ainsi, à lire les communications qui précèdent, la difficulté qu'il y a à parler d'une aristocratie (Ph. Hamon). À la différence d'autres catégories comme « élite » ou « notables » qui s'inscrivent dans une perception stratigraphiée et statique de la société, la notion d'aristocratie implique une conception dynamique des relations sociales (A. Duplouy). La frontière entre les aristocrates et les autres ne pouvait être déterminée ni par la loi ni par une norme fixe. Elle se définissait au contraire par une tension constante entre ceux qui s'en réclamaient et ceux qui ne pouvaient pas y accéder mais dont la reconnaissance et l'acceptation n'en étaient pas moins nécessaires.

Deux phénomènes en effet se croisaient et se confortaient l'un l'autre. L'aristocratie revendiquait l'excellence dans l'exercice des vertus et du

dévouement civiques. Cette excellence toutefois impliquait la surenchère puisqu'elle se construisait dans la comparaison avec tous les autres compétiteurs, aristocrates reconnus ou autres citoyens aspirant à l'être. Elle conduisait donc à que ces personnages devaient correspondre avec toujours davantage d'intensité aux idéaux moraux que partageaient tous les membres de la société et donc, paradoxalement, à innover dans la recherche du conformisme. Tous ces efforts toutefois n'avaient d'autre but que d'obtenir l'assentiment de l'ensemble de la communauté civique. L'appartenance à l'aristocratie ne trouvait sa légitimité que dans la reconnaissance par les autres citoyens de l'excellence de ceux qui y prétendaient. Sa définition était le produit de ces deux dynamiques, l'une qui tendait vers la distinction et l'échappée hors du commun par la construction toujours renouvelée d'une exemplarité et l'autre qui imposait de trouver dans l'opinion des autres l'assentiment qui conforterait cette supériorité.

Cette position de l'aristocratie à la rencontre de ces deux tensions n'implique pas pour autant une situation d'instabilité généralisée. La recherche de l'idéal et celle de l'acceptation par les autres citoyens renforçaient la cohésion de la cité autour des valeurs communes et l'adhésion à ceux qui les représentaient. Dès lors qu'ils étaient à la hauteur de leurs prétentions et répondaient par leur conduite aux aspirations populaires, rien ne venait contester leur supériorité.

Le seul déséquilibre était interne et tenait à la situation de concurrence qui était ainsi créée. Cela pouvait avoir des effets mais seulement sur la définition de ce groupe dominant. Si les mécanismes de régulation qui intervenaient devenaient trop contraignants les caractéristiques que nous avons rencontrées pouvaient cesser d'être adéquates. Le contrôle par une instance monarchique, comme ce fut le cas à Rome sous l'Empire, lui donnait les traits d'une noblesse de cour. Si l'hérédité devenait le moyen d'accès exclusif, elle prenait ceux d'une caste. Mais elle restait malgré tout le point d'équilibre entre deux extrémités avec lesquelles elle ne se confondait pas, celle d'une noblesse juridiquement définie et celle d'une méritocratie ouverte à tous les prétendants.

Ainsi la notion d'aristocratie, conçue dans cette dimension dynamique, a-t-elle quelque pertinence pour représenter l'organisation des sociétés antiques. Elle ne limite pas la réflexion à la simple constatation d'une supériorité comme le font les autres notions de « notables » ou « d'élite ». Elle reste suffisamment englobante pour prendre en compte la plupart des situations de domination dans des communautés civiques. Et elle a surtout le grand intérêt d'expliquer à la fois les motivations des acteurs de la politique dans les cités antiques et l'adhésion que les milieux populaires ont pu leur accorder. Et c'est le mérite des organisateurs de cette rencontre d'avoir provoqué la réflexion qui l'a fait émerger.

Jean-Michel DAVID